

**ARRETE DU MAIRE N°143**

**Du 8 décembre 2025**

**Objet : Empiètement sur chaussé  
Stationnement d'un camion grue 37 chemin de la Croix du Poirier**

Le Maire de Saint Paul en Cornillon,

Vu les articles L 2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande en date du 1<sup>er</sup> décembre 2025 de l'entreprise de Mme BARRIOL Sophie domiciliée 37 chemin de le Croix du Poirier,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des piétons, riverains et de tous les véhicules circulant sur les voies communales.

**ARRETE**

**ARTICLE 1**

L'empietement sur chaussé 37 chemin de la Croix du Poirier est accordé pour la matinée du 16 décembre 2025.

**ARTICLE 2**

Le chemin de la Croix du Poirier ne sera pas fermé à la circulation.

La signalisation réglementaire sera à charge et sous la responsabilité du demandeur.

**ARTICLE 3**

Notification du présent arrêté sera adressée à :

Mme BARRIOL Sophie

Ampliation à :

- Commissariat de Firminy
- Sapeurs-pompiers de Firminy
- Police municipale de Firminy
- Saint-Etienne Métropole, service voirie
- Autocars Chazot
- Monsieur PERRIN Patrick, Adjoint au Maire
- Monsieur THIAULT, Service Technique

Affichage sur le chantier, en mairie et publication au registre des arrêtés.

A Saint Paul en Cornillon, le 8 décembre 2025

**Le Maire,  
Sylvie FAYOLLE**



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.